



ARRETE N° 29

## Dénomination et numérotage de voies en agglomération

Envoyé en préfecture le 16/08/2019

Reçu en préfecture le 16/08/2019

Affiché le



ID : 090-219000171-20190814-29-AR

Le Maire,

**VU**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2213-28 ;

CONSIDERANT que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire ;

- La délibération du conseil municipal en date du 2 juillet 2019 décidant de donner une dénomination officielle aux voies et places publiques de la commune.

## ARRETE

**ARTICLE 1 :** Décide la création et la numérotation des voies libellées suivantes :

- Chemin de Halage
- Rue de l'Industrie
- Rue des Entrepreneurs

Celles-ci seront conformes à la cartographie jointe en annexe.

**ARTICLE 2 :** Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à Madame la Préfète du Territoire de Belfort, notifié aux entreprises et publié en les formes habituelles.

Fait à BOUROGNE le 14 août 2019

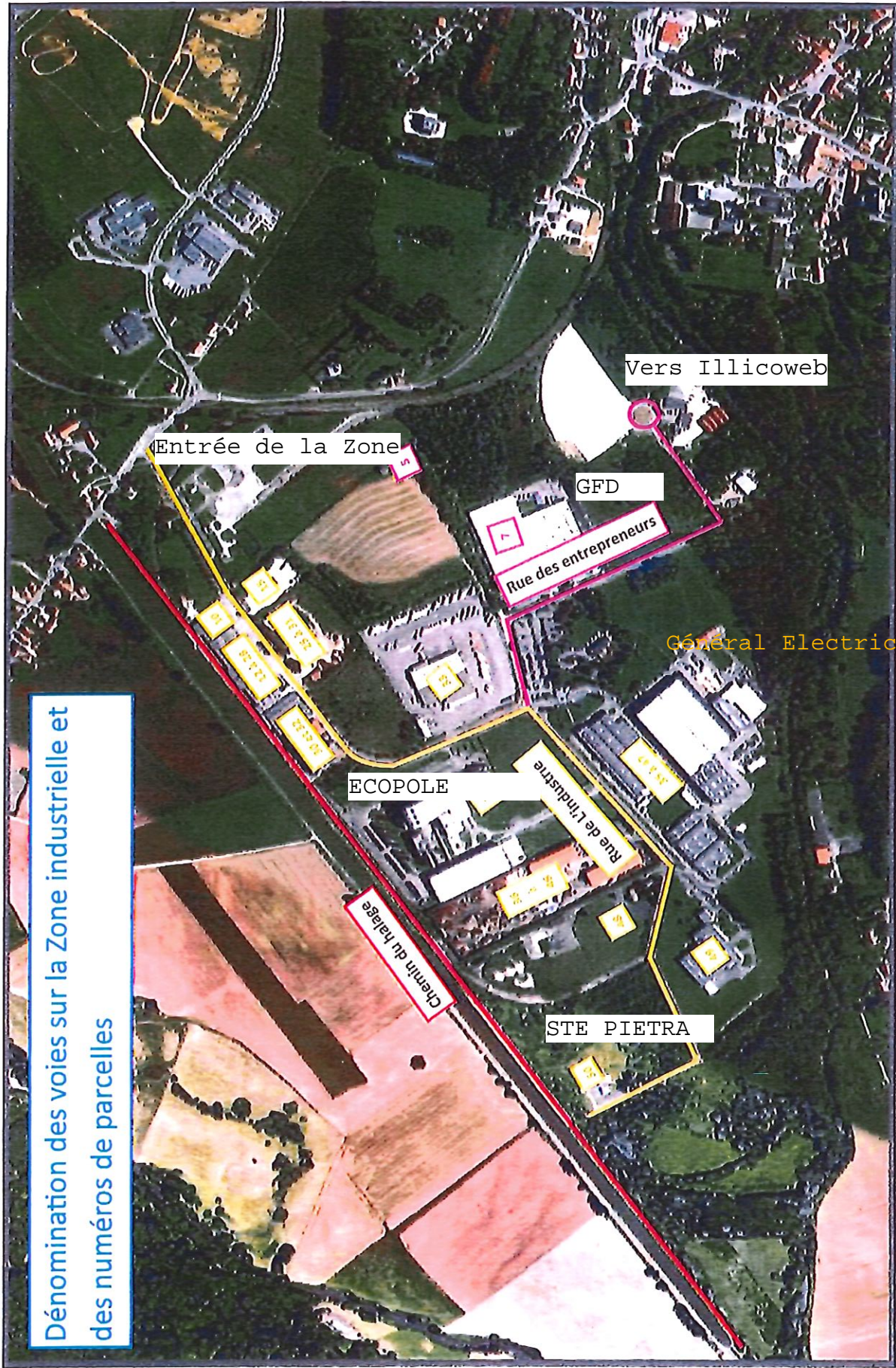


Le Maire,  
**Jean-François ROOST**

*Pour le Maire*  
*L'Adjoint délégué*

*J. BONIN*

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans les deux mois à compter de sa publication



Dénomination des voies sur la Zone industrielle et des numéros de parcelles

